

Préfecture de l'Essonne
D.A.C.
1^o Bureau n° 03074
Vu Corbeil-Essonnes le 13-JUL-1966
Le Préfet
Pour le Préfet et par Délégation
Le Directeur de l'Administration Communale
Signé: illisible

Une assurance spéciale sera contractée.

Manifestation

Le Maire attire l'attention des Membres du Conseil, ayant des responsabilités au sein des différentes Sociétés locales et il les invite à prendre conscience du climat de sympathie et d'amitié qui doit permettre une certaine émulation de leurs différentes activités, sans que pour cela les lieux d'amitié qui nous unissent, soient détériorés.

La séance est levée à 0 heure 15 minutes.

(Signatures)
Maire
M. Robert
M. Judith
M. Violette
M. Dhont
M. Roy
M. Bouet
M. Bumant
M. Dice
M. Goudy
M. Blangenet
M. Legrand
M. Zirouflet
M. Gilbert
M. Gilles
M. Rabier
M. Baulieu
M. Hot

Séance du six Juin mil neuf cent soixante six.

Le six juin mil neuf cent soixante six à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Benneux régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents: M. Robert Maire, Judith, Violette, Dhont, Roy, Bouet, Bumant, Dice, Goudy, Blangenet, Legrand, Zirouflet.

Absents excusés: M. Gilbert, Gilles, Rabier, Baulieu, Hot.

Assainissement de la Gendarmerie

Le cahier des charges de la construction de la gendarmerie ne prévoyant l'évacuation des eaux usées qu'au fil d'eau, l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, Monsieur Jacquette a bien voulu établir un devis d'établissement du réseau d'assainissement. Coût approximatif: 45.000 F., Le Conseil trouve que c'est bien cher, et le prix étant donné globalement on demande un devis.

Le Maire objecte que tout diffère dans cette affaire, entraînant un retard dans le travail et la livraison de l'ouvrage. Il précise que les Travaux Publics seraient chargés par avenant de ce travail.

sur la base des conditions d'assainissement des rues de Billy et de la Fontaine, soit entre 200 et 210 F. du mètre linéaire pour une conduite d'environ 200 mètres. Ce prix est établi en fonction des difficultés présumées de chantier.

Le Conseil après discussion, accepte cette proposition, sous réserve expresse que les prix soient alignés sur ceux des travaux actuellement en cours, rue de Billy et rue de la Fontaine.

Voirie:

En ce qui concerne la proposition de la Régie Renault au Chemin de l'Abreuvoir, la Commission s'est réunie.

La majorité de ses membres étant d'accord pour accepter l'aménagement du parking par la Régie, mais à la condition que ce parking ne soit pas réservé à son usage exclusif. Il est probable que dans un proche avenir, la commune aura elle-même besoin de cet emplacement pour les usagers du marais de pêche qui voudront se garer. D'autre part, le Président fait observer que la jurisprudence actuelle en matière de stationnement n'autorise plus de parkings réservés. Après discussion, l'Assemblée se met d'accord pour accepter les conclusions suivantes du rapport Girouflet, Violette:

1° La Régie est autorisée par la Commune de Bennezy à aménager en parking, sous la Direction de Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, la partie gauche du Chemin dit de l'Abreuvoir.

2° La Régie ne pourra disposer de ce parking que dans la mesure où il restera des places libres.

3° La construction d'un muret d'une hauteur de 0,50 m maximum sera permise. Mais elle ne doit pas gêner les transbordements par bateaux à l'abreuvoir et le "débarcadère" sera curé au préalable.

La 4^{ème} proposition: "La Ville de Bennezy se réserve le droit, si besoin est, d'affecter le parking à son usage personnel" ne peut être retenue, car elle s'oppose à la jurisprudence citée plus haut.

En tout état de cause, les décisions retenues seront communiquées à la Direction de la Régie qui verra s'il est de son intérêt de poursuivre.

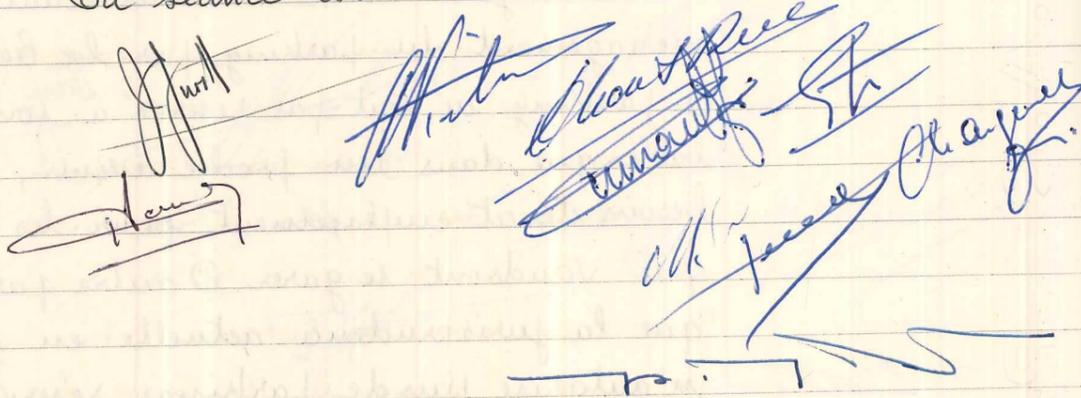
Communication de l'accord de principe de l'Académie pour la réalisation du groupe scolaire de la Corbillasse, et certificat d'inscription qui permettra d'obtenir un prêt des

Dépôts et Consignations.

Accord du Fondeur pour la 2^{ème} tranche des travaux d'assainissement grâce à l'intervention de Monsieur Renaudin que le Maire remerciera.

Le Maire est autorisé à signer la police garantissant les risques mineurs incombant à la Commune dans l'emploi des sapeurs-pompiers bénévoles, l'Etat prenant désormais la garantie des gros risques.

La séance est levée à 21 heures 15



Séance du Conseil Municipal
du dix-huit juin mil neuf cent soixante six.

Le dix-huit juin mil neuf cent soixante six à vingt et une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire

Étaient présents: M. Robert Maire, Judith Adjoint, Mice, Couet, Violette, Chaugenet, Firouflet, Dhout, Legrand, Goudy, Burnant, Gilles, Hot.

Absents: M. Baulieu, Rabier qui donne pouvoir à M. Judith Roy qui donne pouvoir à M. Mice.

Secrétaire: M. Couet.

Le Maire ouvre la séance et fait donner lecture du compte-rendu de la session précédente.

Une modification est apportée à l'acquisition de la machine ADREMA. On supprime la marque et on laisse subsister l'achat de la machine, sans rien d'autre, car on a contacté